



PROPOSITIONS

**POUR UN ACCÈS
PLUS SÛR ET DURABLE
À TOUTES LES MOBILITÉS**

LA VOCATION D'ECF

- 1** Œuvrer en faveur de l'intérêt général via la diminution du nombre de tués et de blessés sur les routes.
- 2** Offrir des réponses en matière d'éducation, de formation et de sensibilisation aux risques liés à tous les types de déplacements.
- 3** Contribuer à la politique de sécurité routière, de sécurité au travail et des mobilités.

PLUS DE 50 ANS D'HISTOIRE

Depuis sa création à Marseille en 1970, l'association ECF a fait de la sécurité routière son cheval de bataille et devient rapidement une référence pour les concertations des réformes du permis de conduire.

Au-delà du simple apprentissage de la conduite, ECF s'inscrit dans une démarche socioéconomique dans le domaine de l'insertion professionnelle par la conduite, mais également dans la formation professionnelle depuis le début des années 90.

L'ÉDITO

Patrick Mirouse

Président ECF



Depuis toujours, l'École de Conduite Française s'est consacrée à l'amélioration de la sécurité routière et donc à la réduction des accidents routiers. Nous avons toujours mis un point d'honneur à innover et à proposer des solutions adaptées aux défis contemporains de la mobilité, et c'est dans cet esprit que nous élaborons nos nouveaux projets, visant à offrir des parcours de formation plus complets, plus inclusifs, et plus efficaces.

À travers nos initiatives, nous visons à répondre aux besoins de tous les utilisateurs de la route, tout au long de leur vie. Nous croyons fermement que l'inscription des formations à la mobilité dans un continuum éducatif est essentielle pour garantir la sécurité de tous sur la route.

Nous travaillons activement pour que chaque conducteur puisse bénéficier d'une éducation routière de qualité, et que cette dernière soit entretenue et enrichie tout au long de la vie.

C'est avec une grande fierté que nous vous présentons ces projets, symboles de notre dévouement à la cause de la sécurité routière et de notre volonté de faire évoluer positivement les comportements sur la route.

Ensemble, continuons à bâtir un avenir où les mobilités riment avec sécurité.



SOMMAIRE

PROPOSITIONS POUR UN ACCÈS PLUS SÛR ET DURABLE À TOUTES LES MOBILITÉS

1/ 14 ANS, L'ÂGE D'APPRENDRE À CONDUIRE

ECF propose que les formations théoriques et pratiques voiture puissent débiter dès l'âge de 14 ans.

2/ 17 ANS, L'ÂGE DE CONDUIRE SEUL

ECF souhaite la réduction de l'accidentalité des conducteurs novices, en étendant le dispositif post-permis, à l'ensemble des élèves venant d'obtenir leur premier permis de conduire.

3/ ACCOMPAGNEMENT DE LA CONDUITE EN MILIEU PROFESSIONNEL

ECF invite les milieux professionnels à reconnaître la voiture comme un véritable outil de travail, et la conduite comme une tâche professionnelle.

4/ ÉVOLUTION DES APTITUDES À CONDUIRE EN FONCTION DES PATHOLOGIES ET DE L'ÂGE

ECF propose à tout conducteur fragilisé par une pathologie ou qui prend de l'âge, les méthodes, les supports et les actions qui lui permettront d'apprécier lui-même, l'évolution de ses aptitudes à conduire, et de prendre les décisions adaptées pour rester autonome dans sa mobilité.

PROPOSITIONS POUR UN ACCÈS PLUS SÛR ET DURABLE À TOUTES LES MOBILITÉS

Nouveau
Conduite accompagnée AM intégrée
Formation initiale + ETG = AFFI → Equivalence AM quadricycle
Accès à la conduite accompagnée + conduite
voiturette

Projet

Formation uniquement en automatique

Formation initiale sur boîte auto, puis formation passerelle de 7h vers boîte manuelle

Projet

Formation Post-permis obligatoire

Groupe de travail DSR

Accompagnement de la conduite en milieu professionnel
Pour que les milieux professionnels considèrent la voiture comme un véritable équipement de travail.

ASSR 1

📄 En classe de 5°

ASSR 2

📄 En classe de 3°

12 ANS

14 ANS

→ **ÂGE PIVOT D'ACCÈS AUX MOBILITÉS**

Projet

Conduite accompagnée :
abaïssement à 14 ans

Nouveau

Sensibilisation nouvelles mobilités EDPM

Module pratique 3/4 heures
Découverte des différents modes de déplacement et partage de la route : trottinette, vélo, quadricycle léger à moteur...

Formations AM

Sur quadricycle léger à moteur ou deux-roues 50 cm³

18 ANS

PENDANT L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Conduite supervisée

+2 à 4 MOIS

17 ANS

Nouveau

Permis avec droit de conduire

JUSQU'À 99 ANS

Accompagnement des séniors
Vers une autonomie plus durable

Véhicules électriques

Prise en main pour l'ensemble des conducteurs, professionnels ou particuliers

14 ANS, L'ÂGE D'APPRENDRE À CONDUIRE

ECF propose que les formations théoriques et pratiques voiture puissent débuter dès l'âge de 14 ans.

Présentation :

À 14 ans, l'adolescent atteint l'âge d'accès à toutes les mobilités, à l'autonomie, aux responsabilités et à la sécurité de ses déplacements sur la route.

ECF propose d'intégrer dans ce carrefour de formations, dès 14 ans, les formations théoriques et pratiques pour apprendre à conduire une voiture.

Les règles d'usage de la route, les risques et les comportements sûrs à adopter en tant que piéton, cycliste, ou conducteur d'un engin à moteur, sont les mêmes pour tous les usagers, les formations théoriques de toutes les catégories d'engins peuvent donc être dispensées en tronc commun.

La formation théorique proposée, correspond à la définition donnée par **l'article 4 de l'arrêt du 22 décembre 2009**, relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur.

À l'issue de la formation théorique, le jeune apprenant doit avoir la possibilité de se présenter à l'épreuve théorique générale (ETG) après avoir fait sa demande de permis de conduire à la préfecture.

À l'issue de la formation pratique, l'enseignant procède à un bilan des compétences acquises, et délivre une attestation de fin de formation si l'élève a satisfait à ce bilan. La formation pratique, entièrement effectuée et validée, peut être reconnue en termes d'équivalences :

- dès 14 ans, pour la conduite des engins de déplacement personnels à moteur (EDPM)
- dès 14 ans, pour la conduite des voiturettes légères,
- dès 15 ans, pour la phase de conduite accompagnée de l'AAC,
- dès 16 ans, pour la conduite des voiturettes lourdes (Permis B1)

Étalé sur trois ans, de 14 à 17 ans, cet apprentissage offrirait au jeune apprenti conducteur, une exposition progressive à diverses situations de conduite, renforçant ainsi sa capacité à prendre des décisions éclairées et sécurisées sur la route.

Les atouts de cette proposition ne manquent pas :

- Plus grande acquisition d'expérience, ce qui favorise une meilleure préparation à l'examen du permis de conduire B et donc un meilleur taux de réussite.
- Autonomie : l'accès précoce à la mobilité représente des opportunités pour le jeune vivant en zone rurale, renforce son autonomie pour lui permettre de pratiquer des activités extrascolaires, dont des activités professionnelles.
- Impact psychologique : accéder à la mobilité dès 14 ans développe la confiance en soi dès le début de l'adolescence, et permet une meilleure appréhension de la conduite.

Mise en œuvre :

L'âge de l'AAC est fixé à 15 ans par l'**Article L 211-3 du code de la route**.

ECF préconise un simple système de **formations théoriques et pratiques**, dont l'âge, les contenus, l'exécution, la validation et leurs régimes d'équivalence, peuvent être fixés **par décret ou/et par arrêté**.

Une fois l'âge de 15 ans atteint, la demande de couverture par l'assureur peut être effectuée, et le contrat de formation AAC devient possible.

La réussite à l'ETG et l'évaluation favorable des compétences acquises par l'élève lors des formations reçues auparavant, permettent à l'enseignant de délivrer une attestation de fin de formation initiale (AFFI). La phase de conduite accompagnée peut débuter.

17 ANS, L'ÂGE DE CONDUIRE SEUL

ECF souhaite la réduction de l'accidentalité des conducteurs novices, en étendant le dispositif post-permis, à l'ensemble des élèves venant d'obtenir leur premier permis de conduire.

Présentation :

Chaque année, les conducteurs novices sont impliqués dans un quart des accidents de la route ayant entraîné des blessures ou un décès.

Plusieurs recherches ont montré qu'une sensibilisation complémentaire après le permis de conduire, peut réduire significativement l'accidentalité des conducteurs novices.

Cette formation facultative, d'une durée de 7 heures, doit se dérouler entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis. Elle vise à renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome.

La formation est dispensée uniquement par les écoles de conduite détentrices d'un label "qualité", délivré par les services de l'État garantissant la qualité de sa formation.

Malgré son importance pour la sécurité routière, la formation post-permis est peu suivie en France, avec seulement 3.200 participants sur 800.000 nouveaux conducteurs, alors même que la surreprésentation des conducteurs novices dans les accidents reste préoccupante. Les incitations comme la réduction du délai probatoire sont insuffisantes, et la durée, l'organisation et le coût constituent des obstacles à son adoption.

L'Ecole de Conduite Française, par sa mission d'éducation routière et de protection des usagers de la route, considère que la formation post-permis devrait faire partie du parcours de formation de tout conducteur s'inscrivant en formation et venant d'obtenir son premier permis de conduire.

Mise en œuvre :

Afin de mettre en œuvre cette intégration de la formation post-permis au parcours d'apprentissage de tout conducteur, nous proposons de :

- Communiquer très largement sur l'intérêt pour la sécurité routière de la formation post-permis.
- Rattacher la formation post-permis à la formation dans les écoles de conduite, comme élément de parcours.
- Envisager la réduction de la durée de la formation post-permis à une demi-journée, en concertation avec les spécialistes et experts de l'éducation routière afin de ne pas la dénaturer.

Financement

La prise en charge financière de ces formations post-permis, peut s'envisager du côté du "Compte d'affectation spéciale (CAS) : Contrôle de la circulation et du stationnement routier" créé pour retracer l'ensemble des recettes et dépenses liées à la répression des infractions routières.

ACCOMPAGNEMENT DE LA CONDUITE EN MILIEU PROFESSIONNEL

ECF propose que les milieux professionnels considèrent que la voiture constitue un équipement de travail, et que le fait de la conduire constitue une tâche professionnelle.

Présentation :

Plus de 20 millions de conducteurs se déplacent chaque jour pour un motif professionnel, trajet domicile-travail ou déplacement en mission, en utilisant un véhicule de l'entreprise ou le véhicule personnel.

Les accidents de la route représentent plus de la moitié des accidents mortels au travail.

Les actions proposées par ECF

Mobiliser les TPE sur leur propres risques

ECF veut inciter les dirigeants des très petites entreprises à mettre en place chez eux, des dispositifs de gestion de leur propre risque routier. Des arguments, des outils et des méthodes doivent être mis à leur disposition, en s'appuyant sur des organismes prescripteurs locaux telles que les CARSAT, Les préfecture ou les CCI

Faire rebondir la signature de la charte aux 7 engagements, vers la signature des salariés

La délégation à la sécurité routière signe avec des dirigeants d'entreprise, une charte, comprenant 7 engagements pour prévenir le risque routier dans leurs établissements. ECF souhaite accompagner ces chefs d'entreprise afin qu'ils impliquent l'ensemble de leurs collaborateurs salariés pour qu'eux aussi s'engagent, personnellement, à respecter les engagements signés par les dirigeants.

Profiter de la transition énergétique pour globaliser la réflexion et l'organisation

La transposition d'une directive européenne prévoit le verdissement et l'électrification de la totalité des flottes professionnelles d'ici quelques années. ECF suggère de profiter de cette transition énergétique, pour que les dirigeants d'entreprise associent à cette mutation, l'éco conduite et la gestion du risque routier de leur flotte, en termes de cohérence, de mobilisation et d'efficacité.

Les nouvelles mobilités

Les évolutions réglementaires et énergétiques incitent les entreprises à utiliser de nouveaux engins de mobilité, notamment des engins de déplacement personnel motorisés (EDPM). ECF propose d'intégrer la prise en compte du risque routier à ces nouvelles formes de mobilités.

L'intelligence artificielle

ECF propose d'accompagner les entreprises qui souhaitent intégrer l'intelligence artificielle dans la gestion de leur risque routier.

ÉVOLUTION DES APTITUDES À CONDUIRE EN FONCTION DES PATHOLOGIES ET DE L'ÂGE

ECF propose à tout conducteur fragilisé par une pathologie ou qui prend de l'âge, les méthodes, les supports et les actions qui lui permettront d'apprécier lui-même, l'évolution de ses aptitudes à conduire, et de prendre les décisions adaptées pour rester autonome dans sa mobilité.

Présentation :

Quelque soit son âge, un conducteur peut être touché par une maladie ou par un handicap, de façon brutale ou de façon chronique. Et avec les années qui passent, les aptitudes de conduite évoluent pour tous les usagers de la route, qu'ils soient piétons, conducteurs d'une voiture ou d'un deux-roues, passagers ...

Cette évolution, très personnelle, est différente d'un individu à l'autre. Mais tout le monde a droit à la mobilité et à l'autonomie dans ses déplacements.

Les médecins généralistes représentent les 1ers environnements prescripteurs de ces conducteurs fragilisés. ECF souhaite privilégier leur diagnostic, plutôt que de dépendre d'un système administratif de visite médicale obligatoire, impossible à mettre en place.

Les statistiques révèlent que les seniors ou les personnes atteintes d'un handicap, ne sont pas des conducteurs plus dangereux que les autres.

Il est cependant important pour chacun, d'avoir conscience de ses évolutions et de ces fragilisations, et d'avoir la volonté de les identifier pour les corriger.

Dans un contexte qui évolue (les voitures sont désormais à 80 % en boîte automatique, et sont équipées d'aides à la conduite), tous les conducteurs sont concernés par la connaissance et la maîtrise de ces nouvelles technologies. Faire évoluer et adapter ses habitudes de conducteur et savoir profiter des nouvelles assistances à la conduite permettront de faire durer plus longtemps sa capacité de conduire, en maîtrisant sa propre sécurité et celle des autres.

Mise en œuvre :

Pour accompagner les personnes fragilisées dans le maintien et l'adaptation de leur conduite, ECF a conçu un référentiel d'actions et de services incluant les aspects évaluatifs, pratiques, pédagogiques et psychosociaux :

- 1 Statistiques sur les accidents impliquant des conducteurs seniors.**
- 2 Évaluation des capacités à être sans risque, usager de la route**
 - Évaluation médicale
 - Entourage familial du conducteur
 - Auto-évaluation avec accompagnement école de conduite
- 3 Adaptation de la mobilité**
 - La nuit et par intempérie
 - Les ronds-points, les centres-villes et l'insertion sur les voies rapides
 - Les trajets : cheminement, horaires et durée
 - Les modes de transports alternatifs
- 4 Les signes annonciateurs d'une évolution : allure, freinage, perception, distances de sécurité.**
- 5 Sensibilisation et formation**
 - Les nouvelles réglementations
 - L'approche du risque
 - Les altérations physiologiques, vue, audition, concentration, fatigue
- 6 Adaptation de la voiture**
 - Ses équipements, ses aménagements possibles et ses nouvelles motorisations
 - Ses assistances à la conduite
- 7 L'incapacité de conduire**
 - L'accompagnement psychosocial et le soutien psychologique
 - Les solutions alternatives de mobilités

La mise en œuvre des prestations de services apportées par ECF s'envisage en collaboration avec des structures partenariales impliquées sur le sujet : Silver économie, Credoc, Mutuelles d'assurance, mutuelles de santé...



PROCHE DE VOUS POUR ALLER PLUS LOIN

Contactez-nous !

Siège ECF

4 place Sadi Carnot, 13002 Marseille
04 91 32 31 00 | presidence@ecf.asso.fr

ecf.asso.fr

Suivez-nous sur
les réseaux sociaux

